

**Étaient présents :**

Mmes BAPTISTA – CHATÉ – CHOINSKA-COLOMBEL – DANIEL  
M. FEDELE-BENOIT, Directeur  
MM. GOMBAULT – LEKLOU

*Début de séance : 12h34*

La commission électorale se réunit afin d'organiser le calendrier et les modalités des prochaines élections.

Mme BAPTISTA rappelle que le renouvellement du mandat des membres de la Commission des Personnels Administratifs et Techniques (CPAT) aurait dû avoir lieu en décembre dernier. Compte tenu du regroupement alors en cours, l'élection a été reportée. Cette décision a été approuvée par la CPAT, puis par le Conseil d'Institut.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des élections :

Élection	Date-s du scrutin	Horaires	Lieu	Date limite de réception des candidatures	Bureau-x de vote
Conseil d'Institut Représentant-e-s enseignant-e-s, BIATSS et étudiant-e-s	Mardi 25 novembre 2025	de 9h à 16h30	<u>Personnel</u> : Salle 10.103 Bât. 10 - Rez-de-chaussée  <u>Étudiant-e-s</u> : Hall d'entrée de l'IUT	Jeudi 13 novembre à 12h	<u>Enseignant-e-s</u> : Président : M. Anthony MASSÉ Assesseurs : 2 - A déterminer à l'issue du dépôt des listes Assesseurs suppléants : 2 - A déterminer à l'issue du dépôt des listes  <u>BIATSS</u> : Présidente : Mme Marta CHOINSKA Assesseurs : A déterminer à l'issue du dépôt des listes Assesseurs suppléants : 2 - A déterminer à l'issue du dépôt des listes  <u>Usagers (étudiant-e-s)</u> : Présidente : Mme Nathalie DANIEL Assesseurs : A déterminer à l'issue du dépôt des listes Assesseurs suppléants : 2 - A déterminer à l'issue du dépôt des listes
CPAT Représentant-e-s du personnel BIATSS	Mardi 9 et 16 décembre 2025 (2ème tour si nécessaire)	de 9h à 16h	Salle 10.103 Bât. 10 - Rez-de-chaussée	Jeudi 27 novembre à 12h	Présidente : Mme Anne-Marie BAPTISTA Assesseurs : M. Erwan BERGOT Mme Sylvie JEANNIC

Une formation sera organisée la semaine précédant le scrutin afin d'informer les collègues chargés de la tenue des bureaux.

S'agissant de l'organisation matérielle, de nouveaux panneaux d'affichage seront installés prochainement et la salle 10.103 est retenue comme lieu de vote pour les scrutins.

Mme BAPTISTA rappelle également que les élections s'inscrivent dans un calendrier électoral réglementé par le Code de l'Éducation, avec des contraintes liées notamment, à l'affichage des listes électorales et des candidatures. Compte-tenu des congés de Toussaint et afin de respecter le calendrier, les documents seront transmis à la Cellule des Affaires Institutionnelles (CAI) avant les vacances.

A l'unanimité, la commission électorale valide les modalités des élections prochaines.

*M. FEDELE-BENOIT remercie les membres présents et lève la séance.*

*Fin de séance : 13h02*

